

Assurance construction : vers une nouvelle crise ?

Une alerte a été lancée par la Fédération Française de l'assurance (FFA) auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sur les « agissements » d'un courtier qui risqueraient de « pénaliser dans un avenir proche, de nombreux particuliers et professionnels ».

Selon le journal « les Echos », il s'agirait du courtier Leader Insurance, ainsi que de ses partenaires assureurs, dont MIC Insurance qui a été agréé par l'ACPR et est donc supervisé en France par cette autorité de contrôle.

Pour la FFA, la stratégie de développement de Leader Insurance s'apparenterait à celle du courtier SFS.

Pour mémoire, le courtier SFS avait distribué sur le marché français des produits d'assurance construction responsabilité civile et décennale, mais aussi dommages-ouvrage commercialisés en Libre Prestation de Service (LPS) par des compagnies étrangères, telles que GABLE, ELITE, ALPHA ou CBL INSURANCE EUROPE qui se sont toutes avérées défaillantes, et ainsi plus en mesure d'indemniser les sinistres déclarés par leurs assurés.

Il serait aujourd'hui reproché à Leader Insurance de s'appuyer sur des assureurs dont le professionnalisme, voire la solidité, pourraient à leurs yeux être discutés. La FFA viserait plus particulièrement la compagnie MIC Insurance. La FFA laisserait entendre que cette compagnie ne gérerait pas les sinistres comme le veulent « les standards du marché » en usant de manœuvres dilatoires.

Du côté de Leader Insurance, le fondateur du groupe de courtage, Yoann Chery, a déclaré au journal « Les Echos » que cette entreprise « a toujours été gérée en bon père de famille » et dénonce ainsi des « manœuvres scandaleuses » et de la « diffamation ».

Pour l'heure, et s'agissant de Leader Insurance, nous vous tiendrons informés dès que nous disposerons de plus amples informations.
